

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE MADIS DU VENDREDI 13 JANVIER 2023

Présents :

AARAB Aïcha, BELKOURA Lotfi, BELLOT Guillaume, BRISSET Stéphane, BUGNER Claire, CANCES Clément, CASIEZ Géry, DEBUYSSCHERE Malika, HUYGHE Maxime, JONVAL Maxime, JOURDAN Laetitia, LECOEUICHE Stéphane, LOISEL François, LMIMOUNI Kamal, MACAIRE Ludovic, MARCHAND Lilian, MAIDA Mylène, MARINEL Cédric, OULD BOUAMAMA Belkacem, PENNEC Yann, POPESCU-PAMPU Patrick, RODRIGUEZ Joaquin, ROUYVOY Romain, SMETS Aurore, VIRELIZIER Alexis.

Excusés :

BOYER Rémy, CARON Jean, DAVID Robert, FRICAIN Emmanuel, FOURNIER Isabelle, , HAMMADI Slim, KOEHL Ludovic, LEFRANC Marc, MULLER Christophe, NICOL Olivier, SELOSSE Hélène, ZAJAC Martine.

Ordre du jour :

- Nouveaux conseillers et doctorants élus à l'école doctorale MADIS
- Profils  des docteurs MADIS 2017-2022 par Redoc  : Alain BAMBERGER et Ludovic MACAIRE
- Bilan 2022 :
 - Avant, pendant et après la thèse.
 - Fonctionnement de l'ED.
- Projet 2023
 - Règlement intérieur – Rapporteurs non HDR et CSI.
 - Bureaux de domaine.
 - Priorités 2023.
 - Budget.
 - Calendrier.
- Collège Doctoral – Kamal LMIMOUNI et Aïcha AARAB
- Questions diverses

Les documents présentés lors de ce conseil du 13 janvier 2023 sont téléchargeables sur le site internet de l'ED MADIS, rubrique Présentation, Comptes-rendus Conseil de l'ED : <https://edmadis.univ-lille.fr/presentation/comptes-rendus-et-rEDlement-interieur>

9h05 – Début du conseil

Mr Macaire souhaite la bienvenue aux membres du conseil de l'Ecole Doctorale MADIS (ED MADIS), présente les nouveaux conseillers et doctorants élus, puis fait part de l'ordre du jour de ce conseil du 13 janvier 2023.

Il invite Mr Bamberger, Redoc SPI (Réseau National des Ecoles Doctorales Sciences Pour l'Ingénieur), association ayant pour but de promouvoir le doctorat SPI auprès des jeunes et des entreprises en France et à l'international, à présenter les résultats de l'enquête effectuée sur les profils LinkedIn des docteurs MADIS sur la période 2017-2022 (469 docteurs).

Mr Bamberger présente Redoc SPI, association qui a 10 ans et qui réunit chaque année une trentaine d'écoles doctorales (ED), promeut le doctorat au national et à l'international.

La première mission de Redoc SPI est l'échange d'expériences et des bonnes pratiques entre les directeurs des ED. Par exemple, l'un des sujets abordés est le contrat doctoral de droit privé entre les EPIC et les entreprises.

La seconde mission est de faire la promotion du doctorat, notamment auprès des élèves ingénieurs à travers le site web, de donner des informations et de montrer la diversité des spécialités et parcours par le biais d'événements, d'interventions dans les conseils, d'articles, etc...

Mr Loisel met en avant l'importance de sensibiliser les étudiants dès la L3 (3^{ème} année de licence) et le M1 (1^{ère} année de master). La CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) fait la promotion du doctorat auprès de ces étudiants. Il interviewe, par exemple, des docteurs en PME et en entreprises pour inciter les L3 et M1 à s'orienter vers un doctorat. Il souhaite savoir où se trouvent les docteurs et doctorants MADIS dans les entreprises et PME car ces informations seront utiles pour la Région et pour l'ED MADIS.

Il ajoute que l'université a prévu cette sensibilisation en mars 2023 mais se pose le problème des étudiants qui seront partis en stage. Ainsi, il souhaiterait une discussion avec les écoles doctorales de l'université pour que la sensibilisation commence plus tôt.

Mr Ould Bouamama ajoute qu'il serait intéressant de connaître le temps moyen, pour un docteur, de trouver un emploi et le salaire moyen, car ce sont des indicateurs importants.

Mr Macaire informe que l'ODIF (Observatoire de la Direction des Formations) de l'Université de Lille fait des enquêtes après la soutenance de la thèse (à 1 an, à 3 ans...). Les résultats de l'enquête des diplômés 2017 est consultable sur le site internet de l'ED MADIS, menu « Après la thèse » rubrique « Poursuite de carrière » : <https://edmadis.univ-lille.fr/apres-le-doctorat/poursuite-de-carriere>

Cette étude Redoc SPI complète les enquêtes de l'ODIF mais les salaires ne sont pas mentionnés sur les profils LinkedIn.

Mr Pennec est heureux que les docteurs soient les bienvenus en entreprises et souhaiterait savoir s'il y a une distinction entre les projets académiques et les projets en entreprises.

Mr Loisel relève qu'il n'y a que 19% des doctorants MADIS qui restent dans la région des Hauts-de-France, beaucoup partent dans d'autres régions ou à l'étranger. L'objectif est de garder les personnes formées dans notre région pour le dynamisme des entreprises et de la région

Il faut montrer l'intérêt aux L3 et M1 de faire un doctorat mais également de sensibiliser les entreprises et les PME de la région à embaucher des docteurs. La CCI effectue sur l'Oise et sur le Littoral un travail important d'acculturation auprès des PME et des étudiants, et a besoin pour cela de l'aide des écoles doctorales et des universités. Cela concerne les doctorants en sciences dures mais également en sciences humaines.

De plus, il est important qu'il y ait une augmentation des CIFRE dans les entreprises.

Mr Macaire ajoute qu'au sein des entreprises, on retrouve des thèses CIFRE mais aussi des contrats doctoraux de droit privé et, également, des contrats doctoraux financés par la Région des Hauts-de-France qui s'effectuent au sein des entreprises.

Mr Bamberger informe que les témoignages concernent aussi bien les sciences dures que la géographie par exemple, et qu'il serait heureux de travailler avec la CCI.

Mme Bugner souligne que la Région des Hauts-de-France peut compléter les données avec ceux qui bénéficient de financement de la Région (environ 10 personnes par an, soit environ 50 personnes sur 5 ans). On note un flux d'entrants internationaux mais qui ont parfois un double diplôme obtenu à la fois à l'étranger et dans la Région Hauts-de-France ou en France.

Il faut tenir compte des démissions tout au long de la thèse (54 démissions sur les 469 doctorants).

Mr Macaire aborde le sujet de la spécialité Data Science. Plusieurs Masters en Data Science sont proposés et un certain nombre de docteurs sur LinkedIn se revendiquent dans cette spécialité. Il sollicite les membres du conseil pour avoir leur avis quant à ajouter la spécialité de doctorat Science des Données aux spécialités de l'ED MADIS.

Mr Loisel confirme que cette spécialité est de plus en plus demandée par les entreprises.

Mr Casiez répond que cette spécialité est une partie de l'informatique.

Mme Maida précise que pour le master proposé par la FASEST intitulé Management des systèmes d'information – parcours Systèmes d'informations et aide à la décision, data science, il est très rare que les étudiants issus de ce parcours poursuivent en thèse.

Mr Ould Bouamama souligne que la plupart des groupes de recherche utilisent l'IA (intelligence artificielle) pour des applications très différentes. C'est donc très vaste si on ne colore pas cette spécialité dans des domaines (exemple : banque).

Mr Pennec questionne sur l'outil ou l'application derrière. L'idée est de savoir si, dans une formation universitaire, on peut s'appuyer sur des laboratoires de recherche. La Data Science représente-t-elle une activité de recherche ?

Mr Macaire rappelle le projet AI_PhD pour lequel 4 ou 5 étudiants diplômés du Master Data Science poursuivent en doctorat sur ce créneau. C'est un Master Recherche qui est en partie appliqué. De nombreux candidats se sont désistés lors de la campagne des contrats doctoraux et cette spécialité intéresse les étudiants. Mr Macaire reconnaît que certaines formations se revendiquent Data Science mais relèvent davantage du marketing.

Mr Casiez estime que ce sujet demande une réflexion et qu'il faut approfondir.

Mr Virelizier soulève que la Data Science se retrouve dans différentes spécialités. Par exemple, si un doctorant en mathématiques, dont le sujet de thèse concerne la Data Science, souhaite s'orienter vers une carrière académique, dans quelle spécialité doit-il se revendiquer pour la qualification au CNU ? Quel est le but d'un doctorat en Science des Données ?

Mr Macaire donne l'exemple de la CNU 61^{ème} section qui ne regarde pas prioritairement la spécialité du doctorat du candidat mais plutôt le sujet de la thèse, l'encadrement de la thèse, les articles publiés dans

les conférences et revues, etc... L'objectif est que des étudiants en Master Data Science se disent qu'il existe des sujets de thèse qui pourraient être pertinents pour eux. Certains laboratoires s'appuient sur des Master Data Science.

Mr Cancès estime qu'il ne faut pas s'enfermer et étudier ce sujet.

Mr Lecoecue relève que 18% des docteurs MADIS sont en entreprise. Dans quels domaines se trouvent les doctorants ? Quel serait l'impact de créer une discipline Data Science par rapport aux 3 domaines existants de l'ED MADIS (informatique, mathématiques, AGITSI) ?

Mr Macaire répond que, à ce stade de l'étude, l'ED MADIS n'a pas les informations détaillées sur ce point.

Mr Bellot demande si la répartition des doctorants par discipline est connue.

Mr Macaire indique que cette répartition n'a pas été faite mais que cela mérite effectivement de l'être. Il aborde ensuite le sujet des démissions des doctorants.

Mr Jonval demande si, en termes de proportion, le nombre de démissions augmente avec la hausse du nombre de doctorants.

Mr Macaire informe que, sur les 71 D1 en 2018-2019, il y a eu 9 démissions, ce qui représente 12%. Depuis la Covid, le pourcentage de démission a augmenté ; avant la Covid, il était de 3%. C'est inquiétant car cela veut dire que 9 personnes qui seront les futurs décideurs de demain auront une image négative du doctorat.

Mr Casiez confirme que c'est un phénomène qu'il a également constaté car, lors de l'évaluation de laboratoires, le taux de démission était également de 12%.

Mr Virelizier aimerait connaître les raisons des démissions, notamment si elles sont dues à un échec scientifique.

Mr Macaire indique que les raisons sont diverses et variées. Cela peut aller du harcèlement à des échecs scientifiques, des problèmes de santé, etc...

Mr Virelizier souligne qu'une démission n'est pas forcément un échec.

Mr Macaire sensibilise le conseil sur l'augmentation des démissions car ce n'est pas un bon point pour l'ED MADIS. Il faudrait donc mettre en place des actions pour faire baisser ce chiffre de 12%.

Mr Cancès indique aussi qu'il arrive que des doctorants démissionnent pour commencer une autre thèse.

Mme Maida indique que, lors de la dernière campagne des contrats doctoraux, des slots supplémentaires ont été attribués très tardivement en mathématiques. De ce fait, un candidat, que le laboratoire Painlevé aurait souhaité recruter, n'a pu l'être compte tenu des délais extrêmement courts.

Mr Macaire regrette cette situation mais cette campagne fut compliquée. Lors de la campagne des contrats doctoraux, il avait invité les unités de recherche à proposer le maximum de candidats par sujet mais cela n'a pas toujours été suivi. A l'annonce des résultats, pendant plus d'un mois, de nombreuses modifications ont eu lieu. L'ED MADIS a dû faire face à une situation inédite où des candidats, qui avaient tout d'abord

accepté l'offre, se sont désistés 3 semaines plus tard. Plusieurs candidats sur liste complémentaire avaient, dans l'intervalle, accepté une offre dans d'autres écoles doctorales.

Mr Popescu-Pampu demande comment faire et que dire pour éviter le renouvellement de cette situation. Les slots MADIS non pourvus l'ont-ils été par d'autres écoles ?

Mr Macaire répond qu'on ne peut pas bloquer les candidats, qu'ils sont libres d'accepter ou de refuser l'offre, et souligne l'importance de proposer plusieurs candidats par sujet. Concernant les slots MADIS non pourvus, il n'a pas d'information à ce sujet.

Mr Lecoeuche informe que l'IMT a 4 thèses co-financées dans le cadre des programmes doctoraux de l'appel à projet en intelligence artificielle de l'ANR, et qu'il est dommage de ne pas les afficher. Cette donnée pourrait être pourtant très intéressante pour les statistiques de l'école doctorale.

Mr Macaire répond que l'école doctorale n'avait pas connaissance de cette information qu'il considère, en effet, comme très importante et que Mme Smets prendra rapidement contact avec Mr Lecoeuche pour avoir les informations nécessaires afin d'ajuster les données.

10h45-11h00 –Pause de 15 mn

Mr Macaire expose le projet 2023 de l'ED MADIS.

Il aborde un point relatif à la qualité des rapporteurs ou rapporteuses et à la composition du jury de thèse. Il aborde le cas des collègues à l'étranger n'ayant pas le statut de full professor.

Concernant plus particulièrement 8 soutenances en 2022, les rapporteurs étrangers soumis à validation n'étaient pas professeurs. Une proposition est faite aux membres du conseil de l'ED MADIS d'autoriser les associate professors à être rapporteurs, comme le permet l'Université Paris-Saclay.

Mr Cancès mentionne le cas d'un de ses doctorants, inscrit à l'université PSL, et dont l'un des rapporteurs était un associate professor. Les jeunes recrues en informatique ont rapidement un doctorant, ce qui n'est pas le cas en mathématiques.

Mr Macaire spécifie que, dans la majorité des cas en mathématiques, les rapporteurs sont des professeurs.

Mr Virelizier indique que, au sein du comité de thèse du laboratoire Painlevé, un filtre est fait.

Mr Belkoura évoque le fait qu'il lui est souvent précisé que tel rapporteur est le seul spécialiste qui existe sur cette thématique ; il est donc important de prévoir des critères pour prendre une décision.

Rapporter une thèse, c'est évaluer la qualité du manuscrit et sa lisibilité. Le manuscrit doit notamment être compris par des étudiants de M2. Par conséquent, cela diffère de rapporter sur un article scientifique.

Mr Casiez informe qu'il existe, pour les comités de sélection, un document relatif aux différents statuts des enseignants-chercheurs à l'étranger.

Mr Macaire affiche, depuis le site internet de l'ED MADIS, un document concernant ces statuts mais souligne le problème des associate professors.

Mr Loisel demande quel est le diplôme équivalent à l'HDR. Par exemple, en Italie, il y a l'abilitazione ; en Allemagne et en Suède, l'HDR existe mais sous des formes différentes.

Mr Macaire répond que l'HDR ou son équivalent n'existe que dans quelques pays, pas dans la majorité. L'ED veut un critère clair pour les collègues étrangers reconnus dans leur domaine. Il sollicite les membres du conseil pour décider si 2 ou 3 thèses doivent avoir été soutenues par les doctorants encadrés par des associate professors étrangers pour avoir la qualité de rapporteur.

Mr Cancès souhaiterait savoir si, dans le cas où le critère des 2 ou 3 thèses soutenues était admis pour les rapporteurs associate professors, il serait possible d'avoir une dérogation au cas par cas. Cela engendre des contraintes notamment s'il faut ajouter une femme.

Mr Macaire rappelle que le jury mono genre est interdit. Une femme doit être incluse dans le jury mais ce n'est pas imposé pour les rapporteurs.

Il n'y aura pas de dérogation car le fait d'accepter 2 ou 3 thèses soutenues est déjà une dérogation pour les associate professors. Il sollicite l'avis du conseil pour le nombre de thèses soutenues.

11h10 – Avis à l'unanimité du conseil pour 2 thèses soutenues pour les associate professors.

Mr Pennec pose la question sur le nombre de CSI en 3 ans de thèse.

Mr Macaire informe qu'un seul CSI est réalisé pour une thèse en 3 ans (en fin de D1), et 2 CSI sont organisés si la thèse se déroule en 4 ans (en fin de D1 et fin de D3). Le nouvel arrêté prévoit un CSI annuel.

Mr Macaire présente ensuite sur le site internet de MADIS, menu « Pendant le doctorat », un onglet « harcèlement-discrimination » : <https://edmadis.univ-lille.fr/pendant-le-doctorat/harcèlement-discrimination>.

L'Université de Lille a en son sein la maison de la médiation : <https://www.univ-lille.fr/universite/connaitre-les-engagements-qui-nous-guident/responsabilite-sociale/aides-et-outils-contre-les-violences>.

Mr Loisel s'interroge sur la mention de la ville de Paris sur cette page internet de l'ED MADIS.

Mr Macaire explique que la ville de Paris a mis en place avec l'UPEC un outil sur le harcèlement pour faciliter la détection de ce type de situation. Cela peut aider les doctorantes et doctorants à faire le point sur les situations.

Mme Maida propose d'envoyer le document aux doctorants et doctorantes.

Mr Casiez ajoute que cet envoi doit se faire en dehors du CSI.

Mr Loisel indique que l'on pourrait aller plus loin et faire le même type de document sur la discrimination raciale.

Mr Macaire a prévu une réunion en mars sur le CSI avec les bureaux de domaine. Un membre de la cellule médiation sera invité pour expliquer notamment les pièges à éviter ; en effet, l'école n'est pas préparée à cela. Elle fait également appel au service des ressources humaines.

Mme Maida préconise l'importance de recueillir la parole lors de harcèlement.

Mr Casiez remarque que cela fait porter une responsabilité importante sur les membres du CSI qui pourraient avoir peur de passer à côté d'une telle situation, et souhaite qu'une liste de questions à aborder lors du CSI soient dressées.

Mr Lecoeuche questionne sur les conflits rencontrés à l'ED. Existe-t-il des statistiques au sein de l'ED sur le racisme, le harcèlement moral, le harcèlement sur la carrière et future carrière des doctorants ?

Mr Macaire répond qu'il n'y a pas eu de statistique, mais que chaque cas est anormal.

Mr Lecoeuche suggère que soient mis en place des outils adaptés pour traiter les cas de conflits, de discrimination et de harcèlement.

Mr Macaire informe que, lorsque l'ED MADIS est contactée sur ces points, le relais est passé aux ressources humaines et à la cellule médiation car l'ED n'est pas formée.

Mme Maida estime que cela accroît les contraintes d'ajouter un membre extérieur dans le CSI. Le reproche qui pourrait être fait est que, si la thèse ne se passe pas bien, la direction de thèse soit tentée de choisir un membre extérieur qui lui soit favorable. C'est au comité de faire attention et il faut donc être vigilant sur cet aspect.

Mr Lecoeuche interpelle sur la notion de membre HDR extérieur à l'ED. A terme, ce membre extérieur sera-t-il pressenti comme rapporteur ? Pourrait-il être le référent tout au long de la thèse jusqu'à la soutenance ? Cette réflexion devra être menée pour solliciter des collègues.

Mr Macaire indique que, dans l'arrêté, aucune indication entre la notion de rapporteur et la notion d'HDR extérieur à l'établissement n'est spécifiée.

Mr Virelizier a participé en visio à des CSI en qualité de membre extérieur et a constaté que cela est moins efficace pour le doctorant. L'extérieur reçoit des informations d'un doctorant qu'il ne connaît pas. De plus, on parle moins librement en visio qu'en présentiel.

Mr Popescu-Pampu relève que l'HDR extérieur doit être proche de la thématique mais que cela dépend du thème.

Mr Ould Bouamama ajoute qu'en fonction du thème il est possible d'apprécier l'avancement ou non du projet de thèse. Toutefois, en visio, le doctorant n'aura pas le même échange. Comment peut-on détecter les problèmes ?

Mr Virelizier demande quelle est la valeur ajoutée de prendre un HDR extérieur par rapport à un extérieur local.

Mr Macaire indique que cet aspect est inscrit dans la loi et qu'il s'agit d'une demande de l'association des doctorants afin que le comité soit le plus neutre possible.

Le déroulement du CSI est toujours le même et se déroule en plusieurs temps : réunion entre comité, doctorant et direction de thèse. Présentation du doctorant. Echanges scientifiques. Entretiens séparés avec la direction de thèse et le doctorant.

Il propose une nouvelle version du rapport de CSI pour les D1.

Sur le rapport du CSI, Mr Casiez questionne sur le choix des items pour les formations. Pourquoi ceux-ci ont été retenus et pas d'autres ?

Mr Macaire indique que les 3 derniers items sont liés aux projets prioritaires d'établissement. Ce n'est pas une obligation mais une incitation. Cela permet d'ouvrir la discussion avec le doctorant sur des sujets tels que la science ouverte, le développement durable, etc...

Sur ADUM, le doctorant peut renseigner ses publications et cette application déverse sur HAL.

Mr Casiez souligne que mettre sur HAL est l'un des aspects liés à l'item sur la science ouverte.

Mr Cancès demande qui regarde les publications saisies sur ADUM.

Mr Macaire informe qu'il existe non seulement une connexion qui est faite entre ADUM et HAL mais également un lien vers l'annuaire des docteurs. Sur le site internet de MADIS, on accède à l'annuaire des doctorants et au portfolio des compétences qui sert à mettre en valeur toutes les compétences pour la recherche d'emploi.

Mr Lmimouni ajoute qu'il s'agit d'une démarche réflexive sur ce que le doctorant souhaite faire dans sa carrière.

Mr Cancès prend note que cet annuaire est donc une extraction d'ADUM.

Mme Maida propose de renseigner les publications dans HAL puis dans ADUM.

Dans le tableau d'évaluation du PV de CSI, il faudrait ajouter 2 colonnes supplémentaires : A améliorer et Sans objet.

Mr Macaire indique que, lors du CSI, il faut également interroger le doctorant pour savoir s'il a une contribution et, si oui, dans quel lieu il a publié. Ce peut-être, par exemple, une conférence majeure du domaine, une revue de référence... Il est utile de lui demander également s'il a déjà un projet professionnel. Concernant le signalement lors du CSI, il est confidentiel.

Mr Cancès sensibilise sur le fait que, si le comité coche "oui" s'agissant d'un signalement, cela engage à une vigilance particulière.

Mr Macaire souligne l'importance pour le président du CSI de faire un signalement s'il sent une tension.

Mr Cancès demande, dans le cas où la case "oui" est cochée, si cela enclenche de suite une procédure lourde.

Mr Lecoeuche relève que, si le comité coche "non" concernant un signalement, il pourrait y avoir une recherche de responsabilité du comité ou un engagement de la responsabilité de l'ED.

Suite aux remarques des membres du conseil, Mr Macaire propose de retirer les cases "oui" et "non", et de laisser le comité les compléter s'il le souhaite car chaque cas est particulier.

Mr Popescu-Pampu souhaite connaître les points de vigilance.

Mr Popescu-Pampu et Mylène Maida suggèrent que les membres du CSI soient formés pour détecter les cas de harcèlement.

Ludovic Macaire propose une présentation par la cellule médiation de l'Université de Lille lors des réunions des membres des bureaux de domaine.

Mme Maida rappelle que, si quelqu'un dépose sa parole, il faut qu'il ait connaissance précisément de la procédure post-signalement et qu'il sache si cela va déclencher une discussion avec le directeur de l'ED ou un dépôt de plainte par exemple.

Mr Bellot ajoute qu'il faut l'annoncer en amont aux doctorants.

Mr Macaire informe qu'une discussion aura lieu lors du comité exécutif restreint à ce sujet. Dans les cas de signalement, la direction du laboratoire en est informée et une discussion a également lieu avec le service des ressources humaines de l'employeur du doctorant.

Mr Lecoeuche se demande si cela relève de l'ED ou plutôt de l'employeur. L'ED peut accompagner le doctorant mais c'est l'employeur qui est légitime pour gérer le conflit.

Mr Macaire confirme qu'effectivement il appartient à l'employeur et à son service des ressources humaines de gérer le problème.

Mr Belkoura ajoute que si le harcèlement est déjà avéré alors que le comité a seulement pressenti, cela relève uniquement d'une présomption.

Mme Maida conseille de modifier le formulaire comme suit : Eléments à porter à la connaissance de l'ED MADIS suite à une présomption de conflit, discrimination..., et d'indiquer la procédure post-signalement.

Mr Bellot demande ce qui est attendu de la part du doctorant dans son rapport de CSI D2.

Mr Popescu-Pampu indique qu'il s'agit de reprendre son rapport rédigé en D1 et de le mettre à jour : projet personnel s'il a évolué, prévisionnel de la 3^{ème} année, échéancier des travaux de thèse...

Mr Macaire informe qu'une réunion se déroulera en mars 2023 avec les bureaux des domaines pour mettre en place un guide du CSI.

Concernant le budget présenté, il s'agit d'un budget prévisionnel. Des priorités ont été mises mais le budget est incertain vu le contexte actuel.

Il invite les membres du conseil à noter la prochaine date du conseil qui aura lieu le 2 juin 2023 à 9h.

12h15 – Présentation du Collège Doctoral par Mr Lmimouni et Mme Aarab.

Quelques chiffres : 2400 doctorants, 5 établissements partenaires (Université de Lille, Centrale Lille Institut, IMT Lille Nord Europe, Université Gustave Eiffel, Université Polytechnique des Hauts de France). La mission principale du Collège Doctoral est la formation des doctorants ; la Région des Hauts-de-France finance une partie de ces actions.

MADIS représente environ 13% des formations du Collège Doctoral.

Sont présentées les activités du Collège Doctoral, le bilan ainsi que la poursuite de carrière dont le parcours compétences pour l'entreprise pour lequel une attestation est délivrée par le CDEFI (Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs).

Mr Popescu-Pampu demande si les entreprises sont intéressées par ce type de diplôme.

Mr Pennec souhaite savoir si les entreprises sont favorables pour accueillir des doctorants.

Mr Ould Bouamama précise que cela permet aux doctorants de comprendre la notion d'entreprise et de management.

Mr Bellot demande si, un doctorant intéressé par cette attestation, doit investir 70h de formation.

Mr Lmimouni indique que les entreprises sont intéressées par cette attestation compétences pour l'entreprise et par l'accueil de doctorants. Dans ce parcours, il existe déjà des formations qui peuvent être labellisées. Une immersion en entreprise de 30h est également à réaliser, ce qui représente un peu moins d'une semaine de présence du doctorant dans l'entreprise. Un référent est proposé au doctorant pour définir son parcours.

Mr Popescu-Pampu interroge : ces 70h + 30h donnent-ils droit à 50 crédits de formations doctorales ?

Mr Lmimouni répond par la négative. Aucun crédit n'est attribué pour les 30h d'immersion en entreprise.

Mme Aarab précise qu'il y a 15 compétences. Le doctorant sélectionne les compétences en lien avec son projet professionnel avec l'aide de son référent. Il peut aussi valoriser les formations et compétences de son master.

Mr Bellot relève que, pour ce parcours, il faut donc 70h de formations labellisées et 30h d'immersion en entreprise et qu'aucun crédit ne sera attribué pour le temps passé en entreprise. Pour lui, peu de doctorants seront motivés pour effectuer ces 30h en entreprise sans aucun crédit.

Mr Popescu-Pampu sollicite la possibilité d'attribuer des crédits pour les heures passées en entreprise et souhaite savoir si c'est le doctorant qui choisit son entreprise.

Mr Macaire précise que c'est une expérience de découverte de l'entreprise et qu'aucun crédit n'est attribué. Il en va de même pour les mobilités internationales, aucun crédit n'est donné. Ce doit être commun à toutes les ED.

Mr Lmimouni confirme qu'effectivement le doctorant choisit l'entreprise avec l'aide de son référent ; plusieurs entreprises sont prêtes à les accueillir.

Mme Aarab présente Challenge Doc, un évènement en lien avec les entreprises, pour lequel 2 sessions ont eu lieu en 2022.

Mr Popescu-Pampu demande s'il y a de plus en plus d'entreprises intéressées par Challenge Doc.

Mme Aarab informe que la tendance s'est inversée. Auparavant, pour Challenge Doc, il y avait plus de doctorants intéressés que d'entreprises. Maintenant, il y a davantage d'entreprises intéressées que de doctorants.

Mr Ould Bouamama soulève un problème récurrent dans l'accueil des doctorants internationaux. Ces derniers sont nombreux et ils rencontrent divers problèmes notamment liés au logement et à l'ouverture d'un compte bancaire. Est-il possible d'établir des attestations pour certifier leur statut de doctorant afin de faciliter leur accueil ?

Certaines banques acceptent d'ouvrir des comptes pour les chercheurs invités internationaux mais ce n'est pas le cas pour les doctorants internationaux qui rencontrent beaucoup de difficultés.

Mr Macaire indique que, dans la pratique, ce sont les laboratoires qui établissent les attestations en attendant la finalisation de leur inscription.

Mr Lmimouni ajoute que la Maison Internationale accueille tous les étudiants ; ce problème a déjà été évoqué et il faudrait trouver des solutions.

Mr Lmimouni présente l'évènement Forum emploi, 100% en digital pour les doctorants, docteurs et masters et qui se présente en 3 étapes : relecture de CV, atelier table ronde métier, journée recrutement. L'ouverture du forum aux masters et la promotion des CIFRE sont des nouveautés 2022.

En 2022 : 550 inscrits en Hauts-de-France (15% MADIS).

2 prix de thèse internationale ont été attribués en 2022, l'une en sciences humaines et sociales (ED SHS) et l'autre en sciences et technologies (ED MADIS).

Il conclut en présentant les projets du Collège Doctoral pour 2022-2023.

Mr Macaire remercie les membres du conseil pour leur présence et leur participation active et rappelle la date du prochain conseil fixée au 2 juin 2023 à 9h.

12h45 – Fin du conseil.

Professeur Ludovic Macaire
Directeur de l'École Doctorale MADIS